

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 6 juillet 2020 tenue à huis clos, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire

M. Claude Rousseau → Conseiller

M. François Pichette → Conseiller

Mme Nathalie Vézina → Conseillère

Mme Caroline Turgeon → Conseillère

M. Alain Dion → Conseiller

M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec six conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Considérant que le ministre Christian Dubé a signé l'arrêté ministériel 2020-049 le 4 juillet 2020 dont l'une des mesures ordonne ce qui suit :

QUE si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

QUE si une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée;

Le conseil siège à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par la voie de l'application Zoom. Cette séance sera publicisée dès que possible sur le site internet de la Municipalité, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. Il a été possible pour le public de transmettre par courriel les questions à tout moment avant la tenue la séance.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

2020-07-01-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est	proposé par	M. Claude Rousseau
	appuyé par	Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5875
2.	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5876
3.	ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX	5877
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2020	5877
3.2	Dépôt du procès-verbal de correction : Résolution 2020-06-07-01 (Acceptation d'une	,
offre	e de service : Dépistage des raccordements inversés)	5877
4	ΑΡΜΙΝΙΩΤΡΑΤΙΟΝ ΟΥΝΈΡΑΝ Ε	
4.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE5	5877
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois	
4.2	Demande de remboursement : Matricule 6696 56 5770 00 0000	878
4.3	Modification : Politique des ressources humaines	878
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE5	879
,	TR ANGRORT	
6.	TRANSPORT5	879
7.	HYGIÈNE DU MILIEU5	879
7.1	Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 4	879
8. 5	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE5	880
9. 1	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT5	880
10. I	LOISIRS ET CULTURE5	880
10.1	Affectation du fonds de roulement : Items hors contrat faisant partie du projet de	
	vation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland (2e	
étage	9)5	880
11. (CORRESPONDANCE5	882
12. 5	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS5	882
13. I	DIVERS5	882
13.1	Nomination : Conseil d'administration de la Fondation Félix-Leclerc	882
	Demande d'aide financière : Corporation des bénévoles du centre d'hébergement	
	onse-Bonenfant5	883
13.3	Location : Piscine municipale5	883
13.4	Abrogation : Programme d'accompagnement au camp de jour	884



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

13.5 Acceptation d'une offre de service : Clôture au terrain de soccer	5884
14. PÉRIODE DE QUESTIONS	5885
15. LEVÉE DE LA SÉANCE	5885

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

2020-07-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 tel que rédigé.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-07-03-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Dépôt du procès-verbal de correction : Résolution 2020-06-07-01 (Acceptation d'une offre de service : Dépistage des raccordements inversés)

2020-07-03-02

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction 2020-07-03-02, corrigeant une erreur d'écriture qui apparait de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : 2020-07-03-02

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2020-07-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par M. Claude Rousseau

5877



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 197 442,05 \$ pour le mois de juin 2020.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-07-04-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-04-02

4.2 Demande de remboursement : Matricule 6696 56 5770 00 0000

CONSIDÉRANT l'avis d'évaluation pour l'année 2020 daté du 26 mai 2020 du matricule 6696 56 5770 00 0000 pour un montant de 66,54 \$ au crédit ;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement du propriétaire de l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6696 56 5770 00 0000 daté du 22 juin 2020 ;

Il est

proposé par

M. Alain Dion

appuyé par

M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Rembourser un montant de 66,54 \$ au propriétaire de l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6696 56 5770 00 0000, soit le montant correspondant au crédit applicable suivant l'avis d'évaluation daté du 26 mai 2020.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-07-04-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Modification: Politique des ressources humaines

2020-07-04-03

CONSIDÉRANT la restructuration de tous les services municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'adopter les descriptions de tâches de l'ensemble des employés municipaux, comme faisant partie intégrante de la Politique des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'étude des modifications à la Politique des ressources humaines par les élus préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste de préposé aux travaux publics (emploi temporaire à temps plein) :



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de soumettre un projet d'entente de partage des coûts liés à l'embauche du responsable des communications et chargé de projet à la MRC de l'Île d'Orléans;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Adopter les descriptions de tâches de l'ensemble des employés municipaux, comme faisant partie intégrante de la Politique des ressources humaines.
- 2. Autoriser la publication d'une offre d'emploi pour le poste de préposé aux travaux publics (poste temporaire temps plein).
- 3. Établir la rémunération pour le poste de préposé aux travaux publics par le conseil municipal selon l'expérience des candidats.
- 4. Aviser la MRC de l'Île d'Orléans que la Municipalité souhaite mettre fin au contrat de service portant sur la fourniture d'une ressource régionale affectée aux tâches découlant du Plan action de la Politique familiale et des aînés de la MRC, signée par les deux parties en septembre 2018.
- 5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer le projet d'entente de partage des coûts liés à l'embauche du responsable des communications et chargé de projet, en effectuant la modification ci-dessous à l'« article 3 Obligations de la MRC » :
 - a. Modifier la première (1^{re}) phrase du troisième (3^e) paragraphe de la façon suivante :

Remplacer « 10 % » par « 50 % ».

6. Transmettre la présente résolution ainsi que le projet d'entente de partage des coûts liés à l'embauche du responsable des communications et chargé de projet à la MRC de l'Île d'Orléans.

Document déposé : 2020-07-04-03 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6. TRANSPORT
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 4

2020-07-07-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-07-01 « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux » ;



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-07-03 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est (branche 7) » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 109 289,16 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est (Décompte progressif numero 3) daté du 17 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 109 289,16 \$ (plus taxes applicables);

Il est proposé par M. François Pichette appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Autoriser le paiement de la somme de 109 289,16 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement d'égout secteur Est.
- 2. Affecter toute aide financière à recevoir en provenance du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
- 3. Transmettre la présente résolution à « Charles-Auguste-Fortier inc. », entrepreneur général et à François Beaudoin, ing. de « TetraTech QI ».
- 4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-07-07-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Affectation du fonds de roulement : Items hors contrat faisant partie du projet de rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland (2e étage)

2020-07-10-01



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications (MCC) et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-02-10-01 « Approbation de l'échéancier, les plans, l'estimation et l'offre de service concernant l'équipement informatique et le mobilier intérieur et extérieur : Agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland et réaménagement des bureaux administratifs » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-04-10-01 « Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

CONSIDÉRANT la confirmation du MCC obtenue le 5 mai 2020 par courriel à l'effet qu'il est possible de faire un avenant à la convention intervenue entre le MCC, le MAMH et la Municipalité pour ajouter les interventions non prévues au projet (salle multifonctionnelle à l'étage du bâtiment municipal).

Il est proposé par M. Patrick Noël appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Accepter l'offre de service de 8 860 \$ (plus taxes applicables), préparée par « Vitrerie Global », reçue par courriel le 26 juin 2020, pour la fourniture et l'installation d'une porte et fenêtres de la salle multifonctionnelle à l'étage du bâtiment municipal. L'acceptation de la présente offre de service est conditionnelle à la réalisation des travaux avant le 4 septembre 2020.
- 2. Accepter l'offre de service de 4 214 \$ (plus taxes applicables), préparée par « Serge Lévesque inc. », daté du 25 juin 2020, pour la peinture de la salle multifonctionnelle à l'étage du bâtiment municipal. L'acceptation de la présente offre de service est conditionnelle à la réalisation des travaux avant le 4 septembre 2020.
- 3. Accepter l'offre de service de 3 725 \$ (plus taxes applicables), préparée par « Jacques Normand et Fils inc. », daté du 23 juin 2020, pour la fourniture et l'installation des luminaires de la salle multifonctionnelle à l'étage du bâtiment municipal. L'acceptation de la présente offre de service est conditionnelle à la réalisation des travaux avant le 4 septembre 2020.
- 4. Accepter l'offre de service de 1 380 \$ (plus taxes applicables), préparée par « Jacques Normand et Fils inc. », daté du 1^{er} juillet 2020, pour divers travaux électriques nécessaire à la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland et des bureaux municipaux. L'acceptation de la présente offre de service est conditionnelle à la réalisation des travaux avant le 4 septembre 2020.
- 5. Autoriser la direction générale à imputer les sommes nécessaires, en surplus des items mentionnés aux paragraphes un (1) à quatre (4) de la présente résolution, à la réalisation du projet de rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland, comprenant notamment,



N° de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

sans s'y limiter, la fourniture et l'installation de l'habillage de fenêtres et de mobilier, jusqu'à concurrence de 6 000 \$.

- 6. Assumer la part municipale du financement des items mentionnés aux paragraphes un (1) à cinq (5) via le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.
- 7. Affecter tout aide financière à recevoir du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
- 8. Transmettre la présente résolution aux fournisseurs des items ci-dessus mentionnés et à Mme Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture et des Communications.
- 9. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-07-10-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2020-07-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mai 2020 est déposée.

Document déposé : 2020-07-11-00

2020-07-12-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Nomination : Conseil d'administration de la Fondation Félix-Leclerc

2020-07-13-01

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance le 15 juin 2020 de la part du conseil d'administration de la Fondation Félix-Leclerc ;

CONSIDÉRANT l'objectif que poursuit la Fondation Félix-Leclerc, soit la connaissance, la reconnaissance, l'appropriation du patrimoine de Félix Leclerc :

CONSIDÉRANT ce que représente le patrimoine de Félix Leclerc au niveau national et international ;

CONSIDÉRANT les grandes orientations du plan stratégique de la Fondation Félix-Leclerc.

Il est

proposé par

M. François Pichette

appuyé par

M. Claude Rousseau



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

- 1. Nommer Monsieur Patrick Noël, conseiller municipal, à titre d'invité au sein du conseil d'administration de la Fondation Félix-Leclerc.
- 2. Nommer Madame Nathalie Vézina, conseillère municipale, à titre d'invitée substitut au sein du conseil d'administration de la Fondation Félix-Leclerc.
- 3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-07-11-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Demande d'aide financière : Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant

2020-07-13-02

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant;

CONSIDÉRANT que cette aide financière servira à agrémenter, de diverses façons, la vie des personnes en perte d'autonomie vivant à cette résidence.

Il est

proposé par

Mme Caroline Turgeon

appuyé par

M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Autoriser le versement d'une aide financière 200 \$ à la Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-07-11-03 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-13-03

13.3 Location: Piscine municipale

CONSIDÉRANT la demande de location de la piscine municipale reçue par courriel le 9 juin de « Plongée Capitale » pour des cours de plongée sous-marine

CONSIDÉRANT que les périodes durant laquelle Plongée Capitale souhaite louer la piscine seront en dehors des heures d'ouvertures au public.

Il est

proposé par

M. Patrick Noël

appuyé par

Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



N° de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

- 1. Autoriser la location de la piscine municipale à Plongée Capitale pour un coût de 100 \$ par bloc de 4 heures.
- 2. Autoriser la location de la piscine sous réserve que Plongée Capitale fournisse un certificat d'assurance pour couvrir les risques liés à l'évènement et ajoute la Municipalité comme assuré additionnel à son contrat d'assurance.
- 3. Autoriser la location de la salle du conseil municipal et/ou du Logisport à Plongée Capitale, pour des bloc de 5 heures minimum, selon le tarif prévu au Règlement 469-2019 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 ».
- 4. Autoriser les locations de la salle du conseil municipal, du Logisport et de la piscine sous réserve de sa disponibilité selon un calendrier à soumettre par Plongée Capitale.
- 5. Autoriser les locations de la salle du conseil municipal, du Logisport et de la piscine à Plongée Capitale sous réserve du respect par ce dernier des recommandations de la direction de la Santé publique du Québec lié à la diminution du risque de transmission de la COVID-19.
- 6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-07-11-05 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-13-04

13.4 Abrogation: Programme d'accompagnement au camp de jour

CONSIDÉRANT le souhait par le conseil municipal d'abroger le Programme d'accompagnement au camp de jour adopté le 17 mars 2020 ;

Il est proposé par M. Alain Dion appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Abroger le Programme d'accompagnement au camp de jour adopté le 17 mars 2020.
- 2. Rembourser tout paiement excédentaire exigé en vertu du Programme d'accompagnement au camp de jour adopté le 17 mars 2020.
- 3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5 Acceptation d'une offre de service : Clôture au terrain de soccer

2020-07-13-05

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de service de « Clôture Alpha inc. » daté du 1^{er} juillet 2020 pour la fourniture et l'installation d'une clôture servant à séparer le stationnement du terrain de soccer.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ou annotation

Il est proposé par M. François Pichette M. Claude Rousseau appuyé par

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Accepter la soumission 2209 déposée par « Clôture Alpha inc. » d'un montant de 5895 \$ (plus les taxes applicables) pour la fourniture et l'installation d'une clôture servant à séparer le stationnement du terrain de soccer, conditionnellement à ce que le passage piétonnier soit identique à celui existant sur le pourtour du terrain de soccer (devant le dos d'âne).
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé: 2020-07-13-05 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 8 h 26, M. le Maire précise qu'aucun citoyen n'a envoyé de questions avant la présente séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-07-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon Mme Nathalie Vézina appuyé par

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 8 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.1

M. Sylvain Bergeron

Maire

St-Gelais, urb. M.Sc.A.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Note au lecteur : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler

l'expression de s'abstenir de voter de M, le maire ou du président de la séance, le cas échéant.